PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9432 — Allianz Holdings/Legal and General Insurance)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2019/C 291/04)

1. Le 22 août 2019, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Allianz Holdings plc («Allianz», Royaume-Uni),

— Legal and General Insurance Limited («L&G Insurance», Royaume-Uni).

Allianz acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de L&G Insurance.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Allianz fait partie du groupe Allianz, qui fournit à l'échelle mondiale des services financiers, principalement dans les secteurs de l'assurance vie et de l'assurance non-vie (y compris de l'assurance pour animaux de compagnie), ainsi que des services de gestion d'actifs,

— L&G Insurance fournit des produits d'assurance non-vie (y compris des produits d'assurance pour animaux de compagnie) au Royaume-Uni.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9432 — Allianz Holdings/Legal and General Insurance

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

---

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).